

Choisir un outil collaboratif, en temps de confinement – et pas que !

Les éditeurs de solutions collaboratives et plus particulièrement les plateformes avec communication instantanée (chat) et visioconférence proposent des offres gratuites pour les entreprises pendant la période de confinement COVID-19. Mais saviez-vous que la [solution de Microsoft Office 365 était déjà gratuite pour les associations à but non lucratif et pour les écoles](#). Le plus difficile finalement est de faire le bon choix pour son organisation en évitant la démultiplication des outils et la dispersion de ses données. Il est primordial que la solution soit portée par la direction de vos établissements.

Pourquoi choisir l'offre Microsoft Office 365 plutôt qu'une autre ?

La solution de Microsoft, au-delà de la suite bureautique Office (Word, Excel, Powerpoint, Outlook...), propose également une application de communication instantanée et de visioconférence appelée Teams (anciennement Skype pour entreprise), mais également un intranet collaboratif appelé Sharepoint jusque-là réservé aux grandes entreprises. En effet, cela nécessitait une architecture de serveurs conséquente et un service IT dédié. Aujourd'hui, cette solution est accessible aux petites structures directement sur le web et une seule personne peut gérer les accès et la plupart des services.

La solution de Microsoft a l'avantage d'être complètement intégrée à la suite Office que vous utilisez déjà sûrement par ailleurs. Si vous avez déjà un serveur d'annuaire d'entreprise (identifiant, email), il est fortement recommandé de le synchroniser avec celui de Microsoft (appelé Azure). Afin que chacun de vos collaborateurs puisse utiliser un seul identifiant et un seul mot de passe pour accéder à tous les outils. Son expérience sera d'autant plus confortable et l'information sera maîtrisée (centralisée plutôt que dispersée sur plusieurs réseaux avec de multiples identités). Microsoft propose une vision globale de l'entreprise et répond aux prérogatives [RGPD](#).

Quelles sont les démarches pour bénéficier gratuitement de Office 365 en ligne ?

Il suffit de suivre ce [lien](#) réservé aux associations mais les pages suivantes sont en anglais et vous devrez attendre la réponse de Microsoft. Le plus simple est peut-être de passer par la version d'essai 30 jours gratuite [ici](#) (pour 25 utilisateurs) et vous pourrez faire la demande ensuite pour des licences associatives, vous serez contacté par Microsoft par téléphone (en français) et ils vous demanderont de remplir un formulaire.

A noter, les applications Word, Excel, Powerpoint et Outlook à installer restent payantes. Si vous les utilisez déjà, vous passerez à l'abonnement et bénéficierez de versions toujours à jour avec davantage de services. Mais vous n'êtes pas obligé d'acheter une licence pour bénéficier de ces mêmes applications en mode web ou pour l'application Teams, ni même pour One drive avec ses 1To de stockage et 50 Go de boîte mails par utilisateurs en nombre illimité. Vous pourrez ainsi proposer un espace à tous vos bénéficiaires.

A noter également, il sera nécessaire que vous soyez accompagné par votre prestataire informatique actuel pour synchroniser votre annuaire d'entreprise. Si vous n'avez pas la chance d'avoir une personne en charge de l'informatique, pensez à confier ces missions à une personne en charge de la communication ou sensible à l'administration des outils de collaboration ou encore à votre [DPO](#).

Stéphane ROUSSERY, responsable informatique ACPEI (51)